

**STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT  
SUISSE ROMANDE ET TESSIN  
BELGIQUE, FRANCE, LUXEMBOURG ET QUEBEC  
EDUCATION PRESCOLAIRE  
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
SECONDAIRE PREMIER CYCLE  
SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE**

**Tableaux comparatifs**

**Année scolaire 2010-2011**

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



### Enseignement primaire et secondaire premier cycle : tableau comparatif

	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
1 (harmos 3)	1	1	1	1	1	1	1	1
2 (harmos 4)	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	3	3	3	3	3	3	3	3
3 (harmos 5)	3	3	3	3	3	3	3	3
4 (harmos 6)	4	4	4	4	4	4	4	4
5 (harmos 7)	5	5	5	5	5	5	5	5
6 (harmos 8)	6	6	6	6	6	6	6	6
7 (harmos 9)	7	7	7	7	7	7	7	7
<b>SECONDAIRE PREMIER CYCLE</b>	8	8	8	8	8	8	8	8
8 (harmos 10)	8	8	8	8	8	8	8	8
9 (harmos 11)	9	9	9	9	9	9	9	9
	6/3	6/3	6/3	6/3	5/4	5/4	6/3	4/5

### Secondaire premier cycle : trois modèles

	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE		JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS		VAUD
<b>5 (HARMOS 7)</b>										Cycle de transition 5: Observation 6: Orientation
<b>6 (HARMOS 8)</b>						Orientation Transition	Intégré			
<b>7 (HARMOS 9)</b>	Filières avec niveaux	Filières	dans 17 collèges: Regroupements A,B,C	dans 3 collèges: Tronc commun	Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Intégré	Filières	Niveaux	Filières
<b>8 (HARMOS 10)</b>	Filières avec niveaux	Filières	dans 17 collèges: Regroupements A,B	dans 3 collèges: Niveaux en allemand et mathématiques	Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Niveaux	Filières	Niveaux	Filières
<b>9 (HARMOS 11)</b>	Filières avec niveaux	Filières	dans 17 collèges: Regroupements A,B (B: niv. en all. et math.)	dans 3 collèges: Niveaux en allemand et mathématiques	Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Niveaux	Niveaux		Filières

# BERNE



## EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ	AGE
1 (harmos 1)	4-5
2 (harmos 2)	5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)		6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)		8-9
4 (harmos 6)		9-10
5 (harmos 7)	observation/orientation	10-11
6 (harmos 8)	observation/orientation	11-12

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE ECOLE SECONDAIRE

7 (harmos 9)	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	12-13
8 (harmos 10)	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	13-14
9 (harmos 11)	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	14-15

### Exigences étendues (accès au gymnase)

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Gymnase  
Ecole supérieure de commerce  
Ecole de culture générale/Ecole de maturité spécialisée

10	Année scolaire de préparation professionnelle			15-16
	<b>Gymnase</b>			
	<b>Maturité</b>	<b>ESC</b>	<b>ECG/EMSp</b>	
10	10 disciplines fondamentales + introduction à l'économie et au droit 1 option spécifique, classes bilingues	Diplôme de commerce (option gestion et secrétariat) Maturité professionnelle commerciale, classe bilingue	Tronc commun	15-16
11	10 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité, classes bilingues	Diplôme de commerce (options gestion et secrétariat) Maturité professionnelle commerciale, classe bilingue	Option santé Option travail social	16-17
12	6 disciplines fondamentales + philosophie + projet interdisciplinaire 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite), classes bilingues	Diplôme de commerce (options gestion et secrétariat) Maturité professionnelle commerciale, classe bilingue	Option santé Option travail social	17-18
13		Activité pratique de 39 semaines, Examen pratique pour les candidats à la maturité professionnelle commerciale	Maturité spécialisée Santé ou Travail social	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

# FRIBOURG

## ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ		AGE
1 (harmos 1)	Introduction progressive des 2 années de l'école enfantine dès 2009 à 2013	4-5
2 (harmos 2)		5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)	Premier cycle	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)	Deuxième cycle	8-9
4 (harmos 6)		9-10
5 (harmos 7)	Troisième cycle	10-11
6 (harmos 8)		11-12

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

7 (harmos 9)	Exigences de base Générale Prégymnasiale	12-13
8 (harmos 10)	Exigences de base Générale Prégymnasiale avec latin   Prégymnasiale sans latin	13-14
9 (harmos 11)	Exigences de base Générale Prégymnasiale avec latin   Prégymnasiale sans latin	14-15

Prégymnasiale (accès au collège)

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

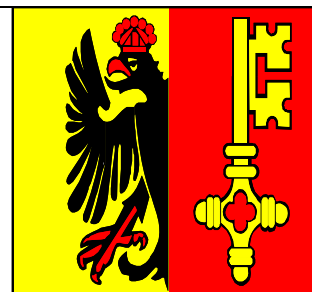
Gymnase  
Ecole supérieure de commerce  
Ecole de culture générale

	Gymnase Maturité	ESC	ECG	
10	disciplines fondamentales	CFC d'employé de commerce	Option santé Option socio- éducative	15-16
11	disciplines fondamentales option spécifique	CFC d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale Intégrée	Option santé Option socio- éducative	16-17
12	disciplines fondamentales option spécifique option complémentaire Travail de maturité	CFC d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale intégrée	Option santé Option socio- éducative	17-18
13	disciplines fondamentales option spécifique option complémentaire		Maturité spécialisée Santé, social ou option pédagogique	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

# GENÈVE



## ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ		AGE
1 (harmos 1)	Cycle élémentaire	4-5
2 (harmos 2)		5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)	Cycle élémentaire	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)		8-9
4 (harmos 6)	Cycle moyen	9-10
5 (harmos 7)		10-11
6 (harmos 8)		11-12

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

	17 CO à regroupements	3 CO à niveaux et options	
7 (harmos 9)	A B C	Tronc commun  Option latin	12-13
8 (harmos 10)	Regroupements A et B avec options	Niveaux en allemand et mathématique Cours à options	13-14
9 (harmos 11)	Regroupements A et B avec options Pour le regroupement B: niveaux en allemand et mathématique	Niveaux en allemand et mathématique  Cours à options	14-15
<b>Regroupement A et Regroupement B FF avec une moyenne générale supérieure à 4.5 : accès à toutes les filières du 10<sup>e</sup> degré</b>			
<b>Regroupements B FF avec une moyenne générale inférieure à 4.5 et niveaux FN, NF, NN: accès sous certaines conditions à certaines filières du 10<sup>e</sup> degré</b>			
<b>Niveaux AA, AB, BA et Niveaux BB avec une moyenne générale supérieure à 4.5 : accès à toutes les filières du 10<sup>e</sup> degré</b>			
<b>Niveaux BB avec une moyenne générale inférieure à 4.5 et niveaux AC, BC, CA, CB, CC: accès sous certaines conditions à certaines filières du 10<sup>e</sup> degré</b>			

FF = Niveau Fort en allemand et Fort en mathématique

FN = Niveau Fort en allemand et Normal en mathématique

NF = Niveau Normal en allemand et Fort en mathématique

NN = Niveau Normal en allemand et Normal en mathématique

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Collège  
Ecole de commerce  
Ecole de culture générale

10	Dispositif d'insertion : professionnelle ; préparatoire EC ; préparatoire ECG			dès 15
	CG/Maturité <sup>1</sup>	EC	ECG	
10	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Cours prof. commerciaux (CPC) Matu. prof. intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Matu. prof. comm.	Tronc commun : disciplines fondamentales	15-16
11	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Cours professionnels commerciaux (CPC) Maturité professionnelle intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun : disciplines fondamentales 4 orientations: - Santé - Socio-éducative - Communication-information - Arts	16-17
12	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Cours professionnels commerciaux (CPC) Maturité professionnelle intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun : disciplines fondamentales 4 orientations: - Santé - Socio-éducative - Communication-information - Arts	17-18
13	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	Maturité professionnelle post-CFC Maturité professionnelle post-diplôme	Maturité spécialisée Travail social, santé, arts visuels - Communication-information	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2010)  
Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

<sup>1</sup> Les incidences de l'évolution du RRM entrent en vigueur dès la rentrée 2008, puis progressivement par degré (par exemple dès 2010 pour le degré 12).

# JURA



## ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ	AGE
1 (harmos 1)	4-5
2 (harmos 2)	5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)	Premier cycle	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)	Deuxième cycle	8-9
4 (harmos 6)		9-10
5 (harmos 7)	Troisième cycle	10-11
6 (harmos 8)		Année d'orientation 11-12

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Ecole secondaire

7 (harmos 9)	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	12-13
8 (harmos 10)	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	13-14
9 (harmos 11)	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	14-15
10	Cycle de transition (options Orientation et Préapprentissage)	15-16

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée

Ecole supérieure de commerce  
Ecole de culture générale

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

	Lycée/Maturité <sup>1</sup>	ESC <sup>2</sup>	ECG	
10	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Section diplôme  Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	15-16
11	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Section diplôme  Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	16-17
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	Section diplôme  Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	17-18
13			Maturité spécialisée Santé, social ou arts visuels	18-19

<sup>1</sup> Le Collège privé Saint-Charles à Porrentruy assure une préparation en quatre années à l'obtention de la maturité (13 années d'études).

<sup>2</sup> Les élèves des écoles supérieures de commerce de Delémont et de Porrentruy peuvent, dès le degré 11, suivre une formule dite "voie longue" qui les amène à fréquenter certains cours au Lycée aux degrés 11 et 12, et, après obtention du certificat final ESC, d'accomplir une treizième année d'études au degré 12 du Lycée. A cet effet, ils doivent obtenir et maintenir des résultats qualifiés.

# NEUCHÂTEL



## EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ	AGE
1 (harmos 1)	4-5
2 (harmos 2)	5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)	Premier cycle	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)		8-9
4 (harmos 6)	Deuxième cycle	9-10
5 (harmos 7)		10-11

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Ecole secondaire

6 (harmos 8)	Orientation/Transition	11-12
7 (harmos 9)	Section préprofessionnelle Section moderne	12-13
	Section de maturités	
8 (harmos 10)	Section préprofessionnelle Section moderne	13-14
	Section de maturités	
9 (harmos 11)	Section préprofessionnelle Section moderne	14-15
	Section de maturités	

### Exigences étendues (études gymnasiales)

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée

Ecole supérieure de commerce  
Ecole de culture générale

	Lycée/Maturité <sup>1</sup>	ESC <sup>2</sup>	ECG	
10	9 disciplines fondamentales <sup>3</sup> 1 option spécifique	- Tronc commun des filières commerciales	Tronc commun pour les options santé et socio-pédagogique et tronc commun en langues et communication et sciences également pour les options arts-visuels <sup>4</sup> , musique <sup>4</sup> et sport <sup>4</sup>	15-16
11	9 disciplines fondamentales + introduction à l'économie et au droit 1 option spécifique 1 option complémentaire	- Diplôme de commerce  - Maturité professionnelle commerciale	Option santé Option socio-pédagogique Option arts-visuels <sup>4</sup> Option musique <sup>4</sup> Option sport <sup>4</sup>	16-17
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	- Diplôme de commerce  - Maturité professionnelle commerciale	Option santé Option socio-pédagogique Option arts-visuels <sup>4</sup> Option musique <sup>4</sup> Option sport <sup>4</sup>	17-18

**NB** : les indications peuvent légèrement varier en fonction des écoles.

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

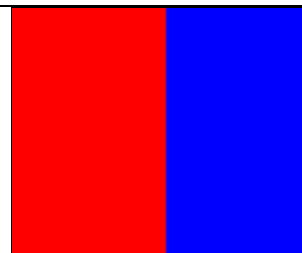
<sup>1</sup> Maturité bilingue français-allemand au Lycée Jean-Piaget et français-anglais aux Lycées Denis-de-Rougemont et Blaise-Cendrars.

<sup>2</sup> Au Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, la maturité professionnelle commerciale existe également en bilingue français-allemand.

<sup>3</sup> 11 disciplines fondamentales au total. Toutes ne sont pas enseignées au cours des 3 années.

<sup>4</sup> Comprend un jour de cours par semaine à Delémont, pour les options « arts-visuels », « musique » et « sport ».

# TESSIN



## SCUOLA DELL'INFANZIA

ANNO	ETA
1	3-4
2 (harmos 1)	4-5
3 (harmos 2)	5-6

## SCUOLA ELEMENTARE

1 (harmos 3)	I ciclo	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)	II ciclo	8-9
4 (harmos 6)		9-10
5 (harmos 7)		10-11

## SCUOLA MEDIA

	Ciclo di osservazione	
6 (harmos 8)	Insegnamenti obbligatori	11-12
7 (harmos 9)	Insegnamenti obbligatori	12-13
	Ciclo di orientamento	
	Parte comune	
8 (harmos 10)	Corsi di base o corsi attitudinali in matematica e tedesco (Opzioni di francese e/o latino)	13-14
	Parte comune	
9 (harmos 11)	Corsi di base o corsi attitudinali in matematica e tedesco Opzione di capacità espressive e tecniche Opzione di orientamento (Opzioni di francese e/o latino)	14-15

accesso al liceo: media del 4,65 nelle materie obbligatorie e frequenza dei due corsi attitudinali

## SCUOLE MEDIE SUPERIORI

Liceo  
Scuola cantonale di commercio  
Scuola di diploma

	Liceo/Maturità	SCC	Scuola di diploma	
10	11 discipline fondamentali	Diploma Maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	15-16
11	12 discipline fondamentali 1 opzione specifica	Diploma Maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	16-17
12	7 discipline fondamentali 1 opzione specifica 1 opzione complementare Lavoro di maturità	Diploma Maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	17-18
13	7 discipline fondamentali 1 opzione specifica 1 opzione complementare Lavoro di maturità	Diploma Maturità commerciale		18-19

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

# VALAIS



## EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRE	AGE
1 (harmos 1)	4-5
2 (harmos 2)	5-6

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1 (harmos 3)	6-7
2 (harmos 4)	7-8
3 (harmos 5)	8-9
4 (harmos 6)	9-10
5 (harmos 7)	10-11
6 (harmos 8)	11-12

## SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

7 (harmos 9)	Générale	12-13
	Secondaire	
8 (harmos 10)	Générale	13-14
	Secondaire	
9 (harmos 11)	Niveau 1	14-15
	Niveau 2	
10		15-16

Exigences étendues (accès au lycée-collège)

Niveau 1 (accès au lycée-collège)

## SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée-Collège  
Ecole supérieure de commerce  
Ecole de culture générale

	Lycée-Collège Maturité	ESC	ECG	
9	Niveau 1			14-15
10	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Section diplôme Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	15-16
11	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Section diplôme Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	16-17
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Section diplôme Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	17-18
13	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité			18-19

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

VAUD

**LIBERTÉ  
ET  
PATRIE**

**EDUCATION PRESCOLAIRE**

DEGRE		AGE
1 (harmos 1)	Cycle initial	4-5
2 (harmos 2)		5-6

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

1 (harmos 3)	Premier cycle primaire	6-7
2 (harmos 4)		7-8
3 (harmos 5)	Second cycle primaire	8-9
4 (harmos 6)		9-10

**SECONDAIRE PREMIER CYCLE**

**VSB:**voie secondaire de baccalauréat  
**VSG:**voie secondaire générale  
**VSO:**voie secondaire à options

5 (harmos 7)	Cycle de transition			10-11
6 (harmos 8)				11-12
<b>VOIES</b>				
7 (harmos 9)	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun	VSO Options dans trois "paniers"	12-13
8 (harmos 10)	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun Y compris projet interdisciplinaire	VSO Options dans trois "paniers"	13-14
9 (harmos 11)	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun Y compris projet interdisciplinaire	VSO Options dans trois "paniers"	14-15
Cours supplémentaire de grec offert en 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> (10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> harmos) VSB Cours suppl. d'italien offert en 9 <sup>e</sup> (11 <sup>e</sup> harmos) VSB et VSG				

**SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE**

Ecole de maturité  
Ecole de culture générale et de  
commerce

	<b>Ecole de maturité<sup>1</sup></b>	<b>ECGC</b>	
10	8 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 cours introd. économie et droit	année commune 8 domaines ~15 disciplines	15-16
11	10 disciplines fondamentales 1 option spécifique Travail de maturité (début)	5 options - socio-pédagogique - santé - artistique - socio-éducative - économie et commerce	16-17
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	5 options - socio-pédagogique - santé - artistique - socio-éducative - économie et commerce	17-18
		Formations destinées aux élèves certifiés (1 an au plus) : - maturités professionnelles des orientations commerciale et santé-social - maturités spécialisées des options pédagogie, santé, travail social et musique Passerelle « maturité professionnelle – hautes écoles universitaires » (« Passerelle Dubs ») - Compléments de formation en vue de l'accès à la HES santé-social	

© IRDP – Neuchâtel (2010)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

<sup>1</sup> 11 disciplines fondamentales, ainsi qu'une option spécifique, une option complémentaire et le travail de maturité ; toutes ne sont toutefois pas enseignées durant chacune des trois années du cursus.

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE



	ANNÉES D'ÉTUDES		AGE	SUISSE					
<b>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT MATERNEL</b>	<b>ÉTAPE 1<sup>1</sup></b>								
	1 <sup>2</sup>	Premier cycle		2 ½ - 3	-				
	2			4	1 (harmos <sup>3</sup> 1)				
	3	Deuxième cycle		5	2 (harmos 2)				
		↓							
<b>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	1	Deuxième cycle		6	1 (harmos 3)				
	2			7	2 (harmos 4)				
	<b>ÉTAPE 2</b>								
	3	Troisième cycle		8	3 (harmos 5)				
	4			9	4 (harmos 6)				
	5	Quatrième cycle		10	5 (harmos 7)				
	6			11	6 (harmos 8)				
<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>ÉTAPE 3</b>								
	<b>Cinquième cycle : 2 premières années du secondaire</b>								
	<b>PREMIER DEGRÉ COMMUN : (OBSERVATION)</b>		<b>PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ<sup>4</sup></b>						
	7	1 <sup>ère</sup> année commune 1C	1 <sup>ère</sup> année différenciée 1D		12	7 (harmos 9)			
	8	2 <sup>e</sup> année commune 2C	2 <sup>e</sup> année différenciée 2D		13	8 (harmos 10)			
	<b>DEUXIÈME DEGRÉ (ORIENTATION)</b>								
	<u>Section de transition</u> Elle prépare aux études supérieures, mais permet aussi l'entrée dans la vie active.		<u>Section de qualification</u> Elle prépare l'entrée dans la vie active par l'attribution d'un certificat de qualification mais permet aussi l'accès aux études supérieures.						
	Humanités générales et technologiques		Humanités professionnelles et techniques						
	9	3 G. <sup>5</sup>	3 T.Tr.	3 A.Tr.	3 T.Q. <sup>6</sup>	3 Art.Qual.	3 P.	14	9 (harmos 11)
	10	4 G.	4 T.Tr.	4 A.Tr.	4 T.Q.	4 Art. Qual.	4 P.	15	
<b>TROISIÈME DEGRÉ (DÉTERMINATION)</b>									
11	5 G.	5 T.Tr.	5 A.Tr.	5 T.Q.	5 Art. Qual.	5 P.	16		
12	6 G.	6 T.Tr.	6 A.Tr.	6 T.Q.	6 Art. Qual.	6 P.	17		

© IRDP – Neuchâtel (2010)

<sup>1</sup> Les trois étapes, c'est-à-dire l'enseignement fondamental et le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire constituent un continuum pédagogique.

<sup>2</sup> Les informations ci-après sont tirées de : <http://enseignement.be/index.php?page=24223&navi=944> et <http://enseignement.be/index.php?page=24547&navi=45>

<sup>3</sup> L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

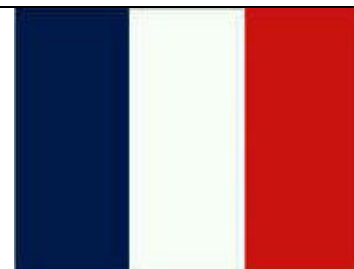
<sup>4</sup> Ce degré est orienté vers l'acquisition du certificat d'études de base (CEB) pour les élèves qui n'ont pu l'obtenir dans l'enseignement primaire. Une fois le CEB acquis, l'élève peut être orienté soit vers le 1<sup>er</sup> degré commun, soit vers une année complémentaire.

Général	Technique de Transition	Artistique de Transition
---------	-------------------------	--------------------------

6

Technique de Qualification	Artistique de Qualification	Professionnel
----------------------------	-----------------------------	---------------

# FRANCE



## ECOLE MATERNELLE

DEGRÉ		AGE	SUISSE
	<b>Cycle des apprentissages premiers</b>		
1 <sup>1</sup>	Petite section de maternelle	3 <sup>2</sup> -4	1
2	Moyenne section de maternelle	4-5	2 (harmos <sup>3</sup> 1)
	<b>Cycle des apprentissages premiers</b> <b>Cycle des apprentissages fondamentaux<sup>4</sup></b>		
3	Grande section de maternelle	5-6	3 (harmos 2)

## ECOLE ELEMENTAIRE

	<b>Cycle des apprentissages fondamentaux</b>		
1	Cours préparatoire (CP)	6-7	1 (harmos 3)
2	Cours élémentaire 1 (CE1)	7-8	2 (harmos 4)
	<b>Cycle des approfondissements</b>		
3	Cours élémentaire 2 (CE2)	8-9	3 (harmos 5)
4	Cours moyen 1 (CM1)	9-10	4 (harmos 6)
5	Cours moyen 2 (CM2)	10-11	5 (harmos 7)

## COLLEGE

	<b>Cycle d'adaptation</b>		
6	Sixième	11-12	6 (harmos 8)
	<b>Cycle central</b>		
7	Cinquième	12-13	7 (harmos 9)
8	Enseignement commun et système à options Quatrième	13-14	8 (harmos 10)
	<b>Cycle d'orientation</b>		
9	Troisième	14-15	9 (harmos 11)

## LYCEES

	général	technologique	professionnel	
10 classe de seconde	Détermination Choix d'1 série	Détermination Choix d'1 série	Enseignement professionnel	15-16
11 classe de première	Trois séries L : littéraire ES : économique et sociale S : scientifique	Quatre séries STG: sciences et technologies de la gestion STI: sciences et technologies industrielles STL: sciences et technologies de laboratoire SMS: sciences médico-sociales	Obtention du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP) en 2 ans <sup>5</sup>	16-17
	Obtention du brevet de technicien en 2 ans			
12 classe de terminale	Obtention du baccalauréat général <sup>6</sup> ou technologique <sup>7</sup> en 3 ans.		Obtention du baccalauréat professionnel en 3 ans <sup>8</sup>	17-18

© IRDP – Neuchâtel (2010)

<sup>1</sup> Les informations ci-après sont tirées de : <http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html>

<sup>2</sup> Les élèves peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à fréquenter la maternelle.

<sup>3</sup> L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

<sup>4</sup> Les enfants qui ont acquis les compétences définies pour le cycle des apprentissages premiers peuvent entreprendre, dans la grande section de l'école maternelle, certains des apprentissages du cycle des apprentissages fondamentaux.

<sup>5</sup> Accès à certaines professions;

<sup>6</sup> Accès à l'enseignement supérieur

<sup>7</sup> Accès à l'enseignement supérieur ou au marché du travail

<sup>8</sup> Obtention du baccalauréat professionnel en 2 ans après le CAP ou BEP

# LUXEMBOURG



## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

CYCLES	AGE	SUISSE
	Cycle 1 <sup>1</sup>	3-4 <sup>2</sup>
	4-5	1 (harmos <sup>3</sup> 1)
	5-6	2 (harmos 2)
Cycle 2	6-7	1 (harmos 3)
	7-8	2 (harmos 4)
Cycle 3	8-9	3 (harmos 5)
	9-10	4 (harmos 6)
Cycle 4	10-11	5 (harmos 7)
AVIS D'ORIENTATION	11-12	6 (harmos 8)

## ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE

Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique					Régime préparatoire	
12-13	7	7 <sup>e</sup> secondaire technique + 7 <sup>e</sup> secondaire technique ADAPT <sup>4</sup>			← 7 <sup>e</sup> modulaire	12-13	7 (harmos 9)	
13-14	6	8 <sup>e</sup> théorique		8 <sup>e</sup> polyvalente	← 8 <sup>e</sup> modulaire	13-14	8 (harmos 10)	
14-15	5	9 <sup>e</sup> théorique	9 <sup>e</sup> polyvalente	9 <sup>e</sup> pratique		← 9 <sup>e</sup> modulaire	14-15	9 (harmos 11)
15-16	4							
ORIENTATION		AVIS D'ORIENTATION						
16-17	3	Régime technique	Régime technicien	Régime professionnel				
17-18	2	10	10	10	10	1	15-16	
18-19	1	11	11	11	11	2	16-17	
		12	12	12	12		17-18	
		13 (+14) <sup>6</sup>	13				18-19	
		↓ Diplôme de fin d'études secondaires ↓ Etudes supérieures et universitaires	↓ Diplôme de fin d'études secondaires techniques ↓ Etudes supérieures Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	↓ Diplôme de technicien ↓ Etudes techniques supérieures (via modules préparatoires) Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	↓ Certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP ou Diplôme d'aptitude professionnelle DAP <sup>7</sup> ↓ Etudes techniques supérieures (via modules préparatoires) Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	↓ Certificat de capacité manuelle CCM ou Certificat de capacité professionnelle CCP <sup>8</sup>	↓ Certificat d'initiation technique et professionnelle CITP ou Certificat de capacité professionnelle CCP <sup>5</sup>	

© IRDP  
Neuchâtel (2010)

<sup>1</sup> Les informations ci-après proviennent d'un schéma tiré d'Internet : [http://www.men.public.lu/sys\\_edu/090618\\_organigramme.pdf](http://www.men.public.lu/sys_edu/090618_organigramme.pdf)

<sup>2</sup> Le but de l'éducation précoce est d'offrir une meilleure socialisation des enfants ainsi qu'une intégration harmonieuse des enfants immigrés et leur familiarisation avec la langue et la culture luxembourgeoise. Elle garde cependant un caractère facultatif. L'éducation précoce est gratuite.

<sup>3</sup> L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

<sup>4</sup> Une 7<sup>e</sup> d'adaptation (7 ADAPT) existe pour les élèves qui éprouvent des difficultés à suivre le programme prescrit. L'enseignement y est limité aux matières essentielles et le nombre des enseignants est limité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'élève.

<sup>5</sup> Le CITP comporte en principe deux années d'études avec un prolongement possible de deux années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CCM ou CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale. A noter qu'à partir de 2010/2011 pour certaines formations et toutes en 2011/2012, le CITP sera remplacé par le CCP.

<sup>6</sup> Une classe de 14<sup>e</sup> est prévue au régime technique pour les formations suivantes : assistant technique médical de laboratoire, assistant technique médical de radiologie et éducateurs.

<sup>7</sup> A partir de 2010/2011, le CATP est remplacé par le DAP pour certaines formations, puis pour toutes à partir de 2011/2012. A la différence du CATP, le DAP ouvre la voie non seulement au brevet de maîtrise mais aussi au brevet de technicien supérieur ou à des études techniques supérieures.

<sup>8</sup> Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes. A partir de 2010/2011, le CCM est remplacé par le CCP pour plusieurs formations, et pour toutes à partir de 2011/2012.

# QUÉBEC



## EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ		AGE	SUISSE
1 <sup>1</sup>	Maternelle à mi-temps	4	1 (harmos <sup>2</sup> 1)
2 <sup>3</sup>	Maternelle à plein temps	5	2 (harmos 2)

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1	Premier cycle	6	1 (harmos 3)
2		7	2 (harmos 4)
3	Deuxième cycle	8	3 (harmos 5)
4		9	4 (harmos 6)
5	Troisième cycle	10	5 (harmos 7)
6		11	6 (harmos 8)

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Premier cycle				
1	Formation générale		12	7 (harmos 9)
2	Formation générale		13	8 (harmos 10)
3	Formation générale et matières à option		14	9 (harmos 11)
Deuxième cycle				
4	Formation générale et matières à option : - Culture, société et technique - Technico-sciences - Sciences naturelles	DEP : diplôme d'études professionnelles	15	
5	Formation générale et matières à option : - Culture, société et technique - Technico-sciences - Sciences naturelles	DEP : diplôme d'études professionnelles ASP : attestation de spécialisation professionnelle AFP : attestation de formation professionnelle (métier semi-spécialisé)	16	

DES: diplôme d'études secondaires      DEP<sup>4</sup>, ASP, AFP : accès direct au marché du travail

### Accès aux études collégiales

## ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

	Formation pré-universitaire générale	Formation technique		
1	DEC Diplôme d'études collégiales générales	AEC <sup>5</sup>	DEC Diplôme d'études collégiales techniques	17
2	Obtention du diplôme d'études collégiales générales (DEC) en 2 ans : accès à l'université	AEC	DEC	18
3			Obtention du diplôme d'études collégiales techniques (DEC) en 3 ans : accès à l'université à certaines conditions	19

© IRDP – Neuchâtel (2010)

<sup>1</sup> Accessible aux enfants de milieux défavorisés ou aux enfants handicapés

<sup>2</sup> L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

<sup>3</sup> La majorité des enfants fréquentent cette année même si elle n'est pas strictement obligatoire.

<sup>4</sup> Accès au collégial possible à certaines conditions.

<sup>5</sup> AEC = Attestation d'études collégiales. Il s'agit d'une formation technique de courte durée. On peut accéder à cette formation sans avoir obtenu un DEC ; on doit toutefois avoir interrompu ses études pendant deux trimestres consécutifs. Cette formation s'adresse théoriquement à des gens qui sont déjà sur le marché du travail ou du moins en recherche d'emploi. Leur âge est donc plus élevé que celui des étudiants du DEC.